

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023**  
**COMMUNE DE BAYEL**

La réunion a débuté le 21 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame CAILLET Laurence.

**Membres présents :**

Madame CAILLET Laurence  
Madame CUIF Fanny  
Madame DOS SANTOS Marinette  
Monsieur GATINOIS Michel  
Monsieur GROSJEAN Frédéric  
Monsieur HONERCHICK Romain  
Madame LARUE Sandra  
Monsieur LEGROS Damien  
Monsieur ORRIBE Franck  
Madame PLOIX Stéphanie

**Membres absents représentés :**

Madame FERNANDES Angélique Pouvoir donné à Mme DOS SANTOS Marinette

**Membres absents :**

Madame COCHARD Elodie  
Monsieur MASSON François  
Monsieur SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur ORRIBE Franck

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- 33\_2023 - Dossier de travaux, Requalification et renaturation du centre bourg, validation phase projet, demande de subventions, avenant de maîtrise d'œuvre, validation devis enfouissement réseaux secs du SDEA,
- 34\_2023 – Subvention tickets de manège,
- 35\_2023 - Frais de scolarité 2022/2023.
- 36\_2023 - Demande de subvention de l'Association Patrimoine et Culture de BAYEL APCB,
- 37\_2023 - Recensement de la population,
- 38\_2023 - Déclaration d'intention d'aliéner,
- Questions diverses

---

<b>33_2023 - Dossier de travaux, Requalification et renaturation du centre bourg, Avenant de maîtrise d'œuvre,</b>
--

Madame le Maire présente à ses collègues la proposition d'avenant de la société C3i pour les phases PRO (Projet) et AOR (Assistance Maître d'Ouvrage), relatif au contrat de maîtrise d'œuvre en cours. Seul le contrat pour l'avant-projet avait été arrêté et signé le 15 décembre 2022.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour but de finaliser la rémunération de maîtrise d'œuvre sur le présent marché, pour l'aménagement de la Rue Division Leclerc, Place de la Mairie et rue Gustave Marquot pour partie.

Les études d'avant-projet se sont concentrées sur la partie rue Division Leclerc et Place de la Mairie.

En application de l'acte d'engagement le marché prévoyait :

- La réalisation du levé topographique pour un montant de 5100 € HT,
- Les phases PRO et AOR sont rémunérées sur la base du montant des travaux retenus par le Conseil municipal en application du taux de rémunération de 5.75 %

Le montant des travaux est arrêté à la somme de 590.093 € HT, d'où une rémunération pour les phases PRO à AOR de 33.390,36 € HT.

La répartition des horaires est donc la suivante :

ELEMENTS DE MISSION		Part en %	Total global HT
AVP	Avant-projet	/	8400 €
<b>TOTAL AVP</b>			<b>8400 €</b>
PRO	Projet	30 %	10179,11 €
ACT	Assist. contrat trx	20 %	6786,07 €
VISA	Visa	10 %	3393,04 €
DET	Direction et suivi des trx	35 %	11875,63 €
AOR	Assist. Op réception	5 %	1696,52 €
<b>TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE HT</b>			<b>33930,36 €</b>
LT	Plan topographique	/	5100 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>47430,36 €</b>
TVA 20 %			9486,07 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>56916,44 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentée,

- **ACCEPTÉ** l'avenant, pour la maîtrise d'œuvre, à intervenir avec la société C3i, pour un montant HT de **33.930,36 €**,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer l'avenant détaillé ci-dessus.

**11 voix pour**

**33\_bis\_2023 - Dossier de travaux, Requalification et renaturation du centre bourg, validation phase projet, demande de subventions, avenant de maîtrise d'œuvre, validation devis enfouissement réseaux secs du SDEA,**

Madame le Maire donne la parole à M. Jérémy POURILLE de la société C3i afin qu'il présente les travaux projetés.

Monsieur POURRILLE rappelle l'objet de l'opération :

- Requalification et renaturation du centre bourg et la rue Division Leclerc (RD 47) depuis le rond-point à BAYEL.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Amélioration du cadre de vie des habitants, et amélioration de l'accueil touristique,
- Renaturation et embellissement de l'entrée du village, de la rue Division Leclerc (RD 47) et du centre bourg par l'utilisation de matériaux qualitatifs sur la Place, par la création d'îlots de fraîcheur et d'espaces de verdure,
- Désimperméabilisation des sols avec une meilleure gestion des eaux pluviales,
- Limitation des ruissellements des eaux pluviales avec les collecteurs existants, et de ce fait vers les milieux naturels,
- Gestion des vitesses excessives et sécurisation de l'entrée d'agglomération par des aménagements de sécurité,
- Marquer l'entrée du village,
- Gestion des stationnements dans la rue Division Leclerc,
- Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par des trottoirs aux normes en vigueur, et mise aux normes de l'entrée de la Mairie et du commerce attenant,
- Amélioration de la giration des cars scolaires rue de La Poste,
- Rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable, électricité, télécom et fibre,
- Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de LEDS.

Puis est présentée l'estimation sommaire desdits travaux :

- Etudes	41.790.36 €
- Prestataires	16.040.00 €
- Travaux soumis à consultation	591.823.30 €
- Travaux des concessionnaires	119.940.00 €
	-----
<b>TOTAL GLOBAL HORS SUBVENTIONS</b>	<b>769.593.66 € H.T.</b>
<b>Soit TVA</b>	<b>153.918.73 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>960.995.52 TTC</b>

Madame le Maire expose que le projet est susceptible de bénéficier de subventions :

- Fonds verts, axe 1,
- DETR, cadres 12,7 et 4,
- Grand Est, au titre des aménagements qualitatifs,
- Conseil Départemental,
- Agence de l'Eau Seine Normandie, AESN,

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Montant total du projet TTC</b>	<b>960.995.52 €</b>
Base subventionnable	769.593.66 €
Subvention DETR/DSIL envisagée	189.942.69 €
Fonds verts	145.506.81 €
Région	10.000.00 €
Conseil Départemental	87.611.94 €
AESN	118.272.00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>551.333.44 €</b>
<b>Emprunt communal</b>	<b>200.000.00 €</b>
<b>Fonds libres (dont FCTVA)</b>	<b>209.662.08 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant : Début janvier 2024 – fin décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'arrêter le projet de requalification et de renaturation du centre bourg tel que présenté,
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre :
  - o Des fonds verts,
  - o De la DETR DSIL,
  - o A la Région Grand Est,
  - o Au Conseil Départemental de l'AUBE,
  - o A l'agence Seine Normandie AESN.

**11 voix pour**

**34\_2023 – Subvention tickets de manège,**

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la fête patronale qui a eu lieu les 9 et 10 septembre 2023, comme chaque année des tickets de manège ont été offerts à tous les enfants du village (jusqu'en CM2) ou fréquentant nos écoles, et qu'il convient de prendre en charge la dépense supportée par l'Association « La Ptit' Assoc des Ecoles Bayelloises » pour un montant de 360 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 360 € (trois cent soixante euros) à l'Association « La Ptit' Assoc des Ecoles Bayelloises », compte 65748.

**11 voix pour**

**35\_2023 - Frais de scolarité 2022/2023.**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023, à savoir :

<b>École Maternelle de la Tuilerie</b>	<b>€</b>
Eau et assainissement	533.28
Pharmacie	38.13
Fournitures d'entretien et diverses	1177.54
Fournitures scolaires	1068.63
Fournitures administratives	132.41
Entretien bâtiment et jeux extérieurs	1466.16
Transport collectif	566
Frais de télécommunication	1239.04
Gaz et électricité	5715.55
Petit équipement	305.40
<b>Sous-total</b>	<b>12242.14</b>
Personnel – entretien des locaux	9449.74
<b>TOTAL</b>	<b>21691.88</b>

Année 2022/2023 : 23 élèves

**Coût par élève = 943.12 €**

<b>École élémentaire François Valory</b>		<b>€</b>
Eau et assainissement		457.58
Gaz et électricité		2655.02
Pharmacie		67.73
Fournitures d'entretien et diverses		1119.04
Fournitures petit équipement		305.40
Fournitures scolaires		2424.71
Fournitures administratives		137.64
Entretien bâtiment		419.40
Fêtes et cérémonies		122.41
Frais de télécommunication		908.96
Transport collectif		834
<b>Sous-total</b>		<b>9451.89</b>
Frais de personnel d'entretien		11703.50
<b>TOTAL</b>		<b>21155.39</b>

Année 2022/2023 : 48 élèves

**Donc coût par élève = 440.74 €**

Dès lors, Madame le Maire rappelle que la Commune de BAYEL accueille 17 élèves de communes voisines :

- BAROVILLE 7 élèves en élémentaire et 1 élève en maternelle, soit 4028.30 €,
- FONTAINE 3 élèves en élémentaire et 2 élèves en maternelle, soit 3208.46 €,
- LIGNOL-LE-CHATEAU 1 élève en élémentaire et 1 élève en maternelle, soit 1383.86 €,
- LONGCHAMP-SUR-AUJON 2 élèves en maternelle, soit 1886.24 €

Ainsi une somme de 10506.86 € devrait être mandatée au profit de la commune de BAYEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs ainsi qu'il suit pour l'année 2022/2023 :
  - **Maternelle 943.12 €**
  - **Elémentaire 440.74 €**
- **CHARGE** Madame le Maire du recouvrement de ces frais.

**11 voix pour**

### **36\_2023 - Demande de subvention de l'Association Patrimoine et Culture de BAYEL APCB,**

Madame le Maire expose que l'Association Patrimoine et Culture de BAYEL (APCB) sollicite une subvention pour l'acquisition de cubes montés sur structure. Le devis établi pour une structure de trois cubes sur socle s'élève à 900 € TTC.

Cette structure viendrait compléter celles déjà en place et financées par le Comité Départemental du Tourisme de l'Aube.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 450 € (Quatre cent cinquante euros) à l'association Patrimoine et Culture de BAYEL. (APCB).

**11 voix pour**

**37\_2023 - Recensement de la population, délégué du conseil**

Madame le Maire rappelle le lancement de la campagne de recensement 2024, du 18 janvier au 17 février 2024.

Il est nécessaire pour préparer cette enquête de nommer un correspondant du Conseil Municipal qui suivra les réunions d'information.

La coordonnatrice communale nommée par arrêté municipal sera quant à elle responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Monsieur Michel GATINOIS qui déjà a participé à un webinaire sur ce sujet propose de suivre le déroulement du recensement de la population.

Le conseil municipal entérine cette candidature.

**11 voix pour**

**37\_bis\_2023 - Modification délégué à la commission liste électorale,**

Madame le Maire expose que la commission de contrôle des listes électorales est obligatoirement composée d'un délégué de l'Administration et d'un délégué du Tribunal Judiciaire, choisis en dehors des conseillers municipaux, et d'un délégué du conseiller municipal choisi hors le Maire et les Adjoints.

Le conseiller municipal désigné était Madame Marinette DOS SANTOS, devenue depuis Maire Adjoint, et qui ne peut donc plus exercer cette mission.

Ainsi, il s'agit à présent de désigner un conseiller municipal, choisi dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après appel à candidature, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Stéphanie PLOIX déléguée du Conseil Municipal à la commission « Liste Electorale »

**38\_2023 - Déclaration d'intention d'aliéner,**

Madame le Maire informe ses collègues que le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur les biens suivants :

- Bâti sur terrain propre cadastré AC 1194, 3 rue Mazarin,
- Bâti sur terrain propre cadastré AC 538, 7 rue Coulmiers,
- Bâti sur terrain propre cadastré AC 453 et 493, 16 rue des Droches

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ENTERINE** ladite décision de ne pas préempter sur les biens ci-dessus.

**11 voix pour**

**Questions diverses**

**Madame le Maire fait part au Conseil :**

- **De remerciements reçus** des familles pour les obsèques de Monsieur ROY Serge et pour les obsèques de Monsieur Saïd TAKHEBARI,
- Madame le Maire propose **l'acquisition d'un broyeur à herbe** pour un montant de 600 €, achat accepté (9 pour – 2 abstentions – F.ORRIBE & S. LARUE),
- Du **départ en retraite et de BAYEL de Monsieur MOREAU Guy**, Agent ONF, une réception est organisée mardi 3 octobre en Mairie,
- **Repas des Aînés reporté début 2024**, à cause des travaux de remise aux normes d'accessibilité à la salle socioculturelle en octobre et novembre prochains,
- Des **Travaux d'accessibilité** à la Cabane aux enfants, qui se sont bien passés et seront terminés le 29 septembre prochain,
- De l'existence de trois **associations sportives à BAYEL** : SIEL BLEU (gym personnes de + de 60 ans), FORM'ATTITUDE (fitness, circuit training) et MOOV'BAYEL (danse cardio),
- Du concert de musique classique **JUST'CLASSIC FESTIVAL** dans la halle de l'ancienne cristallerie le 26 septembre,
- De la création de la **Maison du Père Noël** dans le local de la cour de la Cabane aux Enfants,
- De l'avancement du **projet touristique de la Cité du cristal à BAYEL**,
- Du questionnement quant au devenir des **livres du Point Lecture** fermé,
- De l'**opération Octobre Rose** organisée par Madame Fanny CUIF,
- Du fait que le Département de l'Aube et l'ARS n'ont toujours pas donné l'autorisation d'exploiter **l'EHPAD La Belle Verrière** à la Société PHILOGERIS.

**Tour de table**

- Madame Fanny CUIF signale des **chats disparus et certains empoisonnés** dans le village. Monsieur GATINOIS conseille d'alerter la gendarmerie,
- Monsieur Franck ORRIBE demande où en est la vente du **château d'eau**. Madame le Maire s'en occupe et recontacte le notaire chargé du dossier.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h15.

**Monsieur ORRIBE Franck**  
Secrétaire de séance

**Madame CAILLET Laurence,**  
Maire

